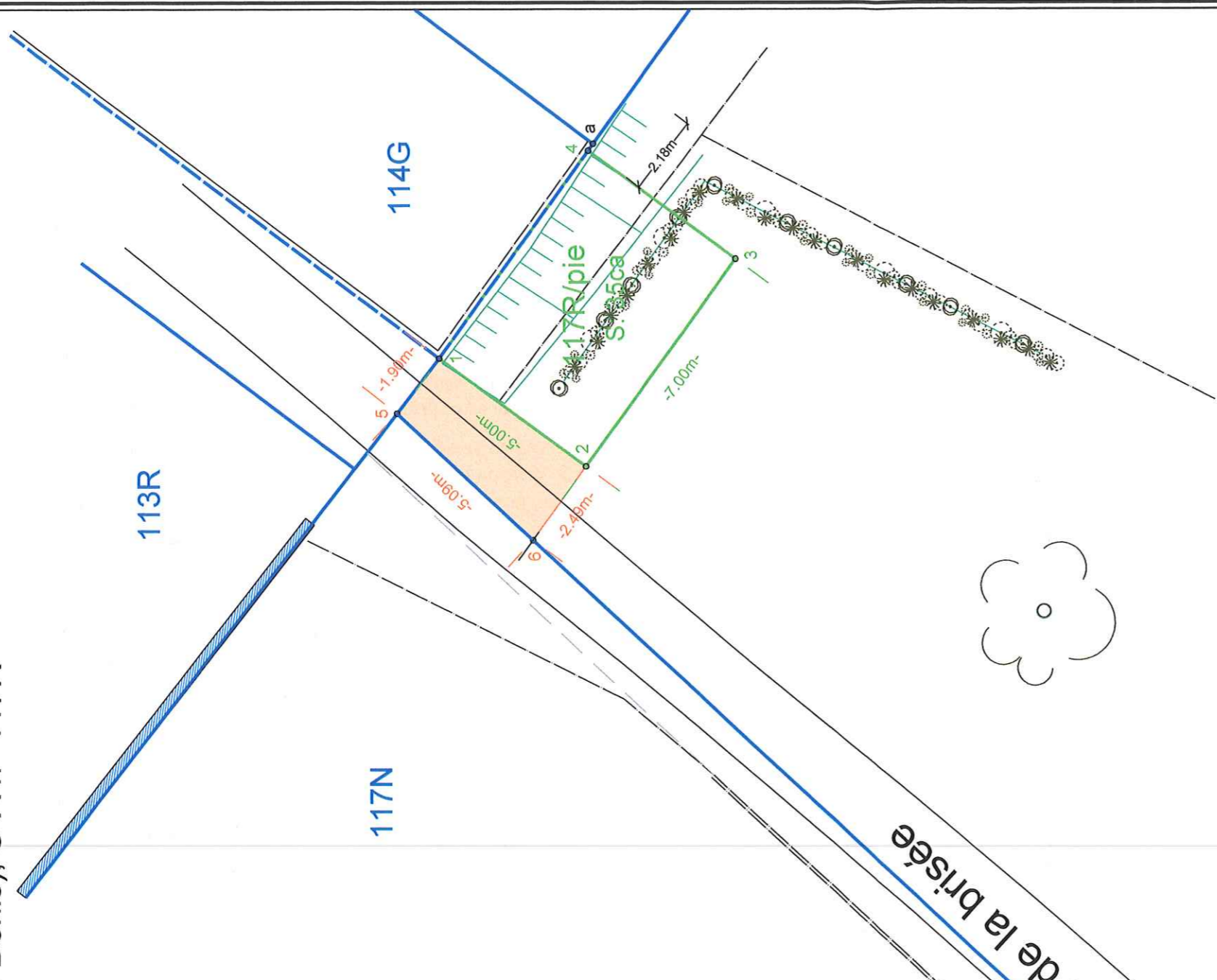


Ville de MONS

PLAN D'UNE D'UNE PARCELLE NON BATIE A PRENDRE AU SEIN D'UNE PLUS GRANDE NON BATIE
Cadastrée Mons Div. 11 (Saint-Denis), S°A n° 117R

Plan Cadastral Echelle : 1/2500



Légende

	Limite de propriété
	Limite de division
	Limite cadastrale
	Clôture en fil
	Muret
	Batiment
	Construction légère
	Servitude de pose en sous-sol

Coordonnées Lambert 72

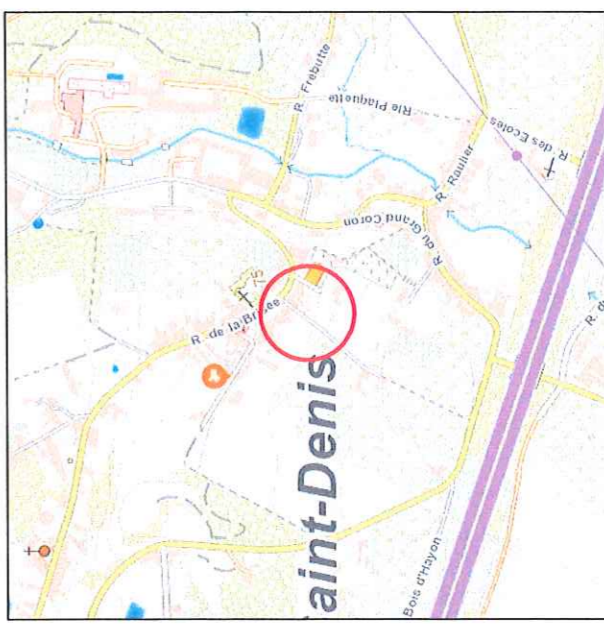
N°	X	Y
1	125035,81	131117,57 piquet béton
2	125032,86	131113,53 non matérialisé
3	125038,52	131109,41 non matérialisé
4	125041,47	131113,45 non matérialisé
5	125034,31	131118,74 non matérialisé
6	125030,86	131115,00 non matérialisé
a	125041,65	131113,31 piquet béton



Echelle: 1/150



Plan de Situation



Echelle : 1/10000

dressé par GEO50914

Propriétaire	Parcelle	Signature
	117R	

PROCES-VERBAL DE MESURAGE

L'an deux mil seize, le 7 du mois de janvier,

Je soussigné Fabian SERVADIO, Géomètre-Expert Immobilier, légalement assermenté en cette qualité près le Tribunal de Première Instance séant à 6000 Charleroi, déclare :

Avoir été requis par la société coopérative intercommunale à responsabilité limitée ORES Assets, afin de dresser le plan d'une parcelle non bâtie à prendre au sein d'une parcelle bâtie et de délimitation d'une servitude de pose en sous-sol sises rue de la brisée à 7034 Saint-Denis, et y cadastrées ou l'ayant été Mons Division 11 (Saint-Denis), Section A, n°117R.

Avoir procédé aux opérations de mesurage nécessaires à l'exécution de ma mission, et avoir positionné les limites représentées au plan ci-joint, sous réserve des droits des propriétaires voisins et/ou titulaires de droits réels éventuels non signataires au présent document, en fonction des éléments ci-après :

- La volonté de mon requérant en accord avec le propriétaire de la parcelle en ce qui concerne d'une part, les limites créées par la division et représentée sous (1 à 4) en trait vert au plan ; et d'autre part, les limites d'une servitude de pose en sous-sol de câbles électriques, représentée (1-2-6-5) en orange au plan..

Servitudes de pose en sous-sol

Le bien cadastré n° 117R (fond servant) est grevé d'une servitude gratuite non aedificandi de pose en faveur de mon requérant. Elle concerne la pose et entretien de câbles électriques, représentée sous (1-2-6-5) en orange au plan. Cette servitude reste valable pour toute la durée de l'existence des installations de mon requérant dans le cadre des dispositions légales en la matière.

Accès à la parcelle créée

Il est précisé que mon requérant bénéficie de l'accès permanent pour l'inspection et l'entretien de ses installations par la rue de la brisée, représentée au plan, et ce, conformément au plan de mesurage de ce chemin à usage public tel que dressé par le géomètre communal Grégory ROGGE en date du 14/01/2010 (dossier A/8.561-C/13/48) et approuvé par le Conseil Communal en date du 25/05/2010 ainsi que les éléments du plan des géomètres MEUNIER de Jurbise dressé le 12/06/2019 et référencé 53502-10170.

Avoir proposé le présent document à la signature de mon requérant et des propriétaires concernés par la servitude à constituer.

Parcelle bâtie n° 117R/pie : **35ca**

Servitude de pose en sous-sol de câbles sur 117R: **11ca 03dma**

Estimant ma mission terminée, je clos ici le présent procès-verbal de mesurage pour servir et valoir ce que de droit.

F. SERVADIO



Bureau d'études ingénieur-géomètre
Etudes VRD et spéciales - CSS
Audits énergétiques et PEB
6200 Châtelineau – rue JB Faux 25
T : 071 39 71 38 – TVA BE 884 065 720

DATE: 27.02.2018

REF.: 18-227-os-sdb3

SIGNATURE: